

**DÉCISION DU MAIRE N°15/2025****ATTRIBUTION DU LOT N°11 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT  
PÉRISCOLAIRE « LES PIMPINAUDS » À SOUCIEU-EN-JARREST**

En vertu de la délégation du Conseil municipal au Maire en date du 9 juin 2020 suivant les dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

*Vu* le Code Général des Collectivités Territoriales,

*Vu* l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,

*Vu* la consultation lancée par la commune en date du 20 juin 2025,

*Considérant que* les entreprises avaient jusqu'au 21 juillet 2025 à 09h00 pour remettre leur offre,

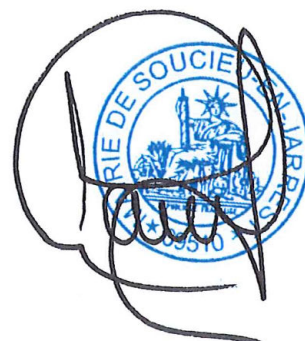
**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** D'attribuer le lot n°11 du marché de travaux de construction d'un bâtiment périscolaire à Soucieu-en-Jarrest à la société E.C.O.L., domiciliée A 13 ZA des Lats 69510 MESSIMY, pour un montant de 48 593,10 € HT.

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise aux services de l'Etat et à la Trésorerie Principale de Givors.

Fait à Soucieu-en-Jarrest,  
Le 16 septembre 2025

Le Maire,  
Arnaud SAVOIE



Transmission en Préfecture le : 22 SEP. 2025

Publié le : 22 SEP. 2025